



NOTICE D'INFORMATION DE L'ÉVÉNEMENT

« PACTE REGION POUR L'EMPLOI (EX CARED) ET PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP : POURQUOI ? COMMENT ? »

1	OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES	2
2	DONNEES TRAITÉES	2
3	PERSONNES CONCERNÉES	3
4	DESTINATAIRES DES DONNEES	3
5	DURÉE DE CONSERVATION DES DONNEES	3
6	SECURITE	3
7	VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT	4

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'organisation de l'événement nécessite un traitement de données personnelles par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet l'organisation de l'évènement.

Il permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- De gérer l'inscription des participants à l'évènement,
- D'envoyer des informations aux inscrits concernant l'évènement,
- D'informer les participants des suites données à l'évènement, le cas échéant (actes, supports, comptes-rendus, ...),
- De réaliser des enquêtes de satisfaction,
- De réaliser des statistiques.

1.2 BASE LEGALE

Article n° 6.1.e) du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.

2 DONNEES TRAITEES

2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITEES

Les données traitées peuvent être relatives aux catégories suivantes :

- Données d'identification,
- Vie professionnelle,
- Données de navigation (internet),
- Données de connexion.

2.2 SOURCE DES DONNEES

Ces informations sont recueillies auprès des personnes souhaitant participer à l'évènement.

2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires à l'organisation de l'évènement.

En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, la Région ne sera pas en mesure de gérer votre inscription à l'évènement.

2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne :

- les participants.

4 DESTINATAIRES DES DONNEES

4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les services concernés de la Région,
- Les partenaires autorisés de la Région,
- Les sous-traitants autorisés de la Région.

4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données seront conservées pendant toute la durée de l'évènement et au maximum pendant une durée de 6 mois après celui-ci.

À l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment :

- Transport communication et stockage de données sécurisés ;
- Habilitation et exploitation des données ;
- La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
- Moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement.

7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de la Formation et de l'Orientation
1, esplanade François Mitterrand - CS20033
69269 Lyon Cedex 2

Par courriel : dfor-direction@auvergnerhonealpes.fr

7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction des affaires juridiques
A l'attention du Délégué de la Protection des Données (DPO)
1 esplanade François Mitterrand - CS20033
69269 Lyon Cedex 2

Par courriel : dpo@auvergnerhonealpes.fr

7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.